

Que doit contenir une convention de stage ?

- La définition des tâches et missions confiées au stagiaire
- La date du début et de la fin du stage
- La durée de présence du stagiaire par semaine dans l'entreprise
- Le montant de l'indemnité et les modalités de versement
- La liste des avantages offerts (restauration, hébergement, transport ...etc.)
- Le régime de protection sociale auquel le candidat de stage est rattaché
- Les responsables de votre encadrement, au sein de votre établissement et de votre entreprise
- Les conditions de délivrance de l'attestation de stage
- Les modalités de suspension et de résiliation de votre stage
- Les conditions dans lesquelles le stagiaire est autorisé à s'absenter durant son stage
- Les clauses du règlement intérieur de l'entreprise qui sont applicables au stagiaire
- La convention de stage pourra également contenir les éléments suivants :
- Le lieu du stage
- Les horaires supplémentaires
- Les modalités d'évaluation du stage



ANNEE DE FORMATION : 2018/2019

Date de stage : Du _____ au _____

DR : NOI

FILIERE : _____

EFP :

GROUPE : _____

CONTRAT DE STAGE DE FORMATION AU SEIN DE L'EFP ET DE L'ENTREPRISE

- Conformément à la législation marocaine du travail en vigueur ;
- Vu la loi 36/96 portant institution et organisation de la Formation Professionnelle Alternée, adoptée par la chambre des représentants le 23 Mai 1996 et publiée au BO le 07 novembre 1996 ;
- Vu la création du Comité Technique de Suivi (C.T.S.) et notamment son article 3 ;

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : - La société

(Désigne ci-après par la société) représentée par

M _____

Déclare adhérer au programme de formation professionnelle alternée par l'E.F.P., accepte d'accueillir **le Stagiaire** : _____

ARTICLE 2 : - La société participe à la formation du stagiaire en lui confiant les tâches et les travaux devant permettre l'acquisition du métier conformément au programme de formation arrêté de commun accord avec l'E.F.P.

ARTICLE 3 : - Le rythme de l'alternance du stagiaire durant ses 24 mois de formation est de 50% en entreprise par périodes de 01 mois ou un autre rythme adapté à la filière concernée et fixé conformément aux orientations du C.T.S. où siègent, à part égale, des représentants des entreprises et l'OFPPT ; (ce rythme pourra être revu en fonction des disponibilités et de l'organisation du travail de la société). **Le suivi du stagiaire est assuré conjointement par le Formateur Conseiller désigné par l'E.F.P. et un tuteur désigné par la société. Les contrôles continus et l'évaluation de la formation sont assurés par l'E.F.P. et la société, et consignés dans des documents pédagogiques prévus à cet effet (livret de stage)**

Article 4 : - le stagiaire s'engage à :

- Respecter strictement le programme d'alternance prévoyant des périodes de stage à l'entreprise
- Assister régulièrement à tous les cours pratiques et théoriques dispensés par l'E.F.P.

ARTICLE 5 : - A son admission à l'E.F.P., le stagiaire souscrit l'engagement de servir la société d'accueil, si elle le désire, pendant une durée d'une fois et demi la durée du stage éventuellement du lauréat

ARTICLE 6 : - -Le stagiaire est tenu de respecter scrupuleusement les règles intérieures de la société notamment l'horaire du travail, l'assiduité et la sécurité

ARTICLE 7 : - Le stagiaire est tenu de respecter scrupuleusement les règles intérieures de l'E.F.P.

ARTICLE 8 : - Pendant la période de sa formation et au sein de la société, le stagiaire sera couvert par l'assurance de l'E.F.P. en matière d'accident de travail et responsabilité civile

NB : Fait en 4 exemplaires

A xxxx le :

La société

Le stagiaire

Le directeur de l'E.F.P.

Annexe 1

Convention –type de stage

Année universitaire : 2016-2017

Convention de stage entre

Nota : pour faciliter la lecture du document, les mots « stagiaire », « enseignant référent », « tuteur de stage », « représentant légal », « étudiant » sont utilisés au masculin

1 - <u>L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT ou DE FORMATION</u>	2 - <u>L'ORGANISME D'ACCUEIL</u>
Nom : Adresse : ☎ 05 62 13 17 00..... Représenté par (signataire de la convention) : Qualité du représentant : Proviseur Composante/UFR ... : ☎ mél : Adresse (si différente de celle de l'établissement) :	Nom : Adresse : Représenté par (nom du signataire de la convention) : Qualité du représentant:..... Service dans lequel le stage sera effectué : ☎ mél : Lieu du stage (si différent de l'adresse de l'organisme) :

3 - LE STAGIAIRE

Nom : Prénom : Sexe : F M Né(e) le : ___/___/_____

Adresse :

.....

☎ mél :

INTITULE DE LA FORMATION OU DU CURSUS SUIVI DANS L'ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET VOLUME HORAIRE (ANNUEL OU SEMESTRIEL) :

SUJET DE STAGE

Dates : Du... **Au...**

Représentant une **durée totale** de ... semaines

Et correspondant à Jours de présence effective dans l'organisme d'accueil.

Répartition si présence discontinue :nombre d'heures par semaine ou nombre d'heures par jour (rayer la mention inutile).

Commentaire :

ENCADREMENT DU STAGIAIRE PAR L'ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT

Nom et prénom de l'enseignant référent:

.....

Fonction (ou discipline) :

☎ mél :

ENCADREMENT DU STAGIAIRE PAR L'ORGANISME D'ACCUEIL

Nom et prénom du tuteur de stage :

.....

Fonction :

.....

☎ mél :

Caisse primaire d'assurance maladie à contacter en cas d'accident (lieu de domicile du stagiaire sauf exception) :

.....

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention règle les rapports de l'organisme d'accueil avec l'établissement d'enseignement et le stagiaire.

Article 2 – Objectif du stage

Le stage correspond à une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant(e) acquiert des compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation en vue de l'obtention d'un diplôme ou d'une certification et de favoriser son insertion professionnelle. Le stagiaire se voit confier une ou des missions conformes au projet pédagogique défini par son établissement d'enseignement et approuvées par l'organisme d'accueil.

Le programme est établi par l'établissement d'enseignement et l'organisme d'accueil en fonction du programme général de la formation dispensée.

ACTIVITES CONFIEES :

.....
.....

COMPETENCES A ACQUERIR OU A DEVELOPPER :

.....

Article 3 – Modalités du stage

La durée hebdomadaire de présence du stagiaire dans l'organisme d'accueil sera de heures sur la base d'un temps complet/ temps partiel (*raier la mention inutile*),

Si le stagiaire doit être présent dans l'organisme d'accueil la nuit, le dimanche ou un jour férié, préciser les cas particuliers :

Article 4 – Accueil et encadrement du stagiaire

Le stagiaire est suivi par l'enseignant référent désigné dans la présente convention ainsi que par le service de l'établissement en charge des stages. Le tuteur de stage désigné par l'organisme d'accueil dans la présente convention est chargé d'assurer le suivi du stagiaire et d'optimiser les conditions de réalisation du stage conformément aux stipulations pédagogiques définies.

Le stagiaire est autorisé à revenir dans son établissement d'enseignement pendant la durée du stage pour y suivre des cours demandés explicitement par le programme, ou pour participer à des réunions ; les dates sont portées à la connaissance de l'organisme d'accueil par l'établissement.

L'organisme d'accueil peut autoriser le stagiaire à se déplacer.

Toute difficulté survenue dans la réalisation et le déroulement du stage, qu'elle soit constatée par le stagiaire ou par le tuteur de stage, doit être portée à la connaissance de l'enseignant-référent et de l'établissement d'enseignement afin d'être résolue au plus vite.

MODALITES D'ENCADREMENT (visites, rendez-vous téléphoniques, etc)

.....
.....

Article 5 – Gratification - Avantages

En France, lorsque la durée du stage est supérieure à deux mois consécutifs ou non, celui-ci fait obligatoirement l'objet d'une gratification, sauf en cas de règles particulières applicables dans certaines collectivités d'outre-mer françaises et pour les stages relevant de l'article L4381-1 du code de la santé publique.

Le montant horaire de la gratification est fixé à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale défini en application de l'article L.241-3 du code de la sécurité sociale. Une convention de branche ou un accord professionnel peut définir un montant supérieur à ce taux.

La gratification due par un organisme de droit public ne peut être cumulée avec une rémunération versée par ce même organisme au cours de la période concernée.

La gratification est due sans préjudice du remboursement des frais engagés par le stagiaire pour effectuer son stage et des avantages offerts, le cas échéant, pour la restauration, l'hébergement et le transport.

L'organisme peut décider de verser une gratification pour les stages dont la durée est inférieure ou égale à deux mois.

(*article 5 suite*) En cas de suspension ou de résiliation de la présente convention, le montant de la gratification due au stagiaire est proratisé en fonction de la durée du stage effectué.

La durée donnant droit à gratification s'apprécie compte tenu de la présente convention et de ses avenants éventuels, ainsi que du nombre de jours de présence effective du/de la stagiaire dans l'organisme.

LE MONTANT DE LA GRATIFICATION est fixé à €
par heure / jour / mois (*raier les mentions inutiles*)

Article 5 bis – Accès aux droits des salariés – Avantages (Organisme de droit privé en France sauf en cas de règles particulières applicables dans certaines collectivités d'outre-mer françaises) :

Le stagiaire bénéficie des protections et droits mentionnés aux articles L.1121-1, L.1152-1 et L.1153-1 du code du travail, dans les mêmes conditions que les salariés.

Le stagiaire a accès au restaurant d'entreprise ou aux titres-restaurants prévus à l'article L.3262-1 du code du travail, dans les mêmes conditions que les salariés de l'organisme d'accueil. Il bénéficie également de la prise en charge des frais de transport prévue à l'article L.3261-2 du même code.

Le stagiaire accède aux activités sociales et culturelles mentionnées à l'article L.2323-83 du code du travail dans les mêmes conditions que les salariés.

AUTRES AVANTAGES ACCORDES :

.....

Article 5ter – Accès aux droits des agents - Avantages (Organisme de droit public en France sauf en cas de règles particulières applicables dans certaines collectivités d'outre-mer françaises) :

Les trajets effectués par le stagiaire d'un organisme de droit public entre leur domicile et leur lieu de stage sont pris en charge dans les conditions fixées par le décret n°2010-676 du 21 juin 2010 instituant une prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués par les agents publics entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail.

Le stagiaire accueilli dans un organisme de droit public et qui effectue une mission dans ce cadre bénéficie de la prise en charge de ses frais de déplacement temporaire selon la réglementation en vigueur.

Est considéré comme sa résidence administrative le lieu du stage indiqué dans la présente convention.

AUTRES AVANTAGES ACCORDES :

.....

Article 6 – Régime de protection sociale

Pendant la durée du stage, le stagiaire reste affilié à son régime de Sécurité sociale antérieur.

Les stages effectués à l'étranger sont signalés préalablement au départ du stagiaire à la Sécurité sociale lorsque celle-ci le demande.

Pour les stages à l'étranger, les dispositions suivantes sont applicables sous réserve de conformité avec la législation du pays d'accueil et de celle régissant le type d'organisme d'accueil.

6-1 Gratification d'un montant maximum de 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale :

La gratification n'est pas soumise à cotisation sociale.

Le stagiaire bénéficie de la législation sur les accidents de travail au titre du régime étudiant de l'article L.412-8 2° du code de la sécurité sociale.

En cas d'accident survenant au stagiaire soit au cours d'activités dans l'organisme, soit au cours du trajet, soit sur les lieux rendus utiles pour les besoins du stage et pour les étudiants en médecine, en chirurgie dentaire ou en pharmacie qui n'ont pas un statut hospitalier pendant le stage effectué dans les conditions prévues au b du 2° de l'article L.412-8 du code de la sécurité sociale, l'organisme d'accueil envoie la déclaration à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie ou la caisse compétente (voir adresse en page 1) en mentionnant l'établissement d'enseignement comme employeur, avec copie à l'établissement d'enseignement.

6.2 – Gratification supérieure à 15% du plafond horaire de la sécurité sociale :

Les cotisations sociales sont calculées sur le différentiel entre le montant de la gratification et 15 % du plafond horaire de la Sécurité Sociale.

L'étudiant bénéficie de la couverture légale en application des dispositions des articles L.411-1 et suivants du code de la Sécurité Sociale. En cas d'accident survenant au stagiaire soit au cours des activités dans l'organisme, soit au cours du trajet, soit sur des lieux rendus utiles pour les besoins de son stage, l'organisme d'accueil effectue toutes les démarches nécessaires auprès de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et informe l'établissement dans les meilleurs délais.

6.3 – Protection Maladie du/de la stagiaire à l'étranger

1) Protection issue du régime étudiant français

- pour les stages au sein de l'Espace Economique Européen (EEE) effectués par des ressortissants d'un Etat de l'Union Européenne, ou de la Norvège, de l'Islande, du Liechtenstein ou de la Suisse, ou encore de tout autre Etat (dans ce dernier cas, cette disposition n'est pas applicable pour un stage au Danemark, Norvège, Islande, Liechtenstein ou Suisse), l'étudiant doit demander la Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM).

- pour les stages effectués au Québec par les étudiant(e)s de nationalité française, l'étudiant doit demander le formulaire SE401Q (104 pour les stages en entreprises, 106 pour les stages en université) ;

- dans tous les autres cas les étudiants qui engagent des frais de santé peuvent être remboursés auprès de la mutuelle qui leur tient lieu de Caisse de Sécurité Sociale étudiante, au retour et sur présentation des justificatifs : le remboursement s'effectue alors sur la base des tarifs de soins français. Des écarts importants peuvent exister entre les frais engagés et les tarifs français base du remboursement. Il est donc fortement conseillé aux étudiants de souscrire une assurance Maladie complémentaire spécifique, valable pour le pays et la durée du stage, auprès de l'organisme d'assurance de son choix (mutuelle étudiante, mutuelle des parents, compagnie privée ad hoc...) ou, éventuellement et après vérification de l'étendue des garanties proposées, auprès de l'organisme d'accueil si celui-ci fournit au stagiaire une couverture Maladie en vertu du droit local (voir 2^e ci-dessous).

2) Protection sociale issue de l'organisme d'accueil

En cochant la case appropriée, l'organisme d'accueil indique ci-après s'il fournit une protection Maladie au stagiaire, en vertu du droit local :

OUI : cette protection s'ajoute au maintien, à l'étranger, des droits issus du droit français

NON : la protection découle alors exclusivement du maintien, à l'étranger, des droits issus du régime français étudiant).

Si aucune case n'est cochée, le 6.3 – 1 s'applique.

6.4 Protection Accident du Travail du stagiaire à l'étranger

1) Pour pouvoir bénéficier de la législation française sur la couverture accident de travail, le présent stage doit :

- être d'une durée au plus égale à 6 mois, prolongations incluses ;
- ne donner lieu à aucune rémunération susceptible d'ouvrir des droits à une protection accident de travail dans le pays d'accueil ; une indemnité ou gratification est admise dans la limite de 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale (cf point 5), et sous réserve de l'accord de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie sur la demande de maintien de droit ;
- se dérouler exclusivement dans l'organisme signataire de la présente convention ;
- se dérouler exclusivement dans le pays d'accueil étranger cité.

Lorsque ces conditions ne sont pas remplies, l'organisme d'accueil s'engage à cotiser pour la protection du stagiaire et à faire les déclarations nécessaires en cas d'accident de travail.

2) La déclaration des accidents de travail incombe à l'établissement d'enseignement qui doit en être informé par l'organisme d'accueil par écrit dans un délai de 48 heures.

3) La couverture concerne les accidents survenus :

- dans l'enceinte du lieu du stage et aux heures du stage,
- sur le trajet aller-retour habituel entre la résidence du stagiaire sur le territoire étranger et le lieu du stage,
- dans le cadre d'une mission confiée par l'organisme d'accueil du stagiaire et obligatoirement par ordre de mission,

(6-4 suite)

- lors du premier trajet pour se rendre depuis son domicile sur le lieu de sa résidence durant le stage (déplacement à la date du début du stage),
- lors du dernier trajet de retour depuis sa résidence durant le stage à son domicile personnel.

4) Pour le cas où l'une seule des conditions prévues au point 6.4-1/ n'est pas remplie, l'organisme d'accueil s'engage à couvrir le/la stagiaire contre le risque d'accident de travail, de trajet et les maladies professionnelles et à en assurer toutes les déclarations nécessaires.

5) Dans tous les cas :

- si l'étudiant est victime d'un accident de travail durant le stage, l'organisme d'accueil doit impérativement signaler immédiatement cet accident à l'établissement d'enseignement ;
- si l'étudiant remplit des missions limitées en-dehors de l'organisme d'accueil ou en-dehors du pays du stage, l'organisme d'accueil doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour lui fournir les assurances appropriées.

Article 7 – Responsabilité et assurance

L'organisme d'accueil et le stagiaire déclarent être garantis au titre de la responsabilité civile.

Pour les stages à l'étranger ou outremer, le stagiaire s'engage à souscrire un contrat d'assistance (rapatriement sanitaire, assistance juridique...) et un contrat d'assurance individuel accident.

Lorsque l'organisme d'accueil met un véhicule à la disposition du stagiaire, il lui incombe de vérifier préalablement que la police d'assurance du véhicule couvre son utilisation par un étudiant

Lorsque dans le cadre de son stage, l'étudiant utilise son propre véhicule ou un véhicule prêté par un tiers, il déclare expressément à l'assureur dudit véhicule et, le cas échéant, s'acquitter de la prime y afférente.

Article 8 – Discipline

Le stagiaire est soumis à la discipline et aux clauses du règlement intérieur qui lui sont applicables et qui sont portées à sa connaissance avant le début du stage, notamment en ce qui concerne les horaires et les règles d'hygiène et de sécurité en vigueur dans l'organisme d'accueil.

Toute sanction disciplinaire ne peut être décidée que par l'établissement d'enseignement. Dans ce cas, l'organisme d'accueil informe l'enseignant référent et l'établissement des manquements et fournit éventuellement les éléments constitutifs.

En cas de manquement particulièrement grave à la discipline, l'organisme d'accueil se réserve le droit de mettre fin au stage tout en respectant les dispositions fixées à l'article 9 de la présente convention.

Article 9 – Congés – Interruption du stage

En France (sauf en cas de règles particulières applicables dans certaines collectivités d'outre-mer françaises ou dans les organismes de droit public), en cas de grossesse, de paternité ou d'adoption, le stagiaire bénéficie de congés et d'autorisations d'absence d'une durée équivalente à celle prévues pour les salariés aux articles L.1225-16 à L.1225-28, L.1225-35, L.1225-37, L.1225-46 du code du travail.

Pour les stages dont la durée est supérieure à deux mois et dans la limite de la durée maximale de 6 mois, des congés ou autorisations d'absence sont possibles.

NOMBRE DE JOURS DE CONGES AUTORISES / ou modalités des congés et autorisations d'absence durant le stage :

.....
Pour toute autre interruption temporaire du stage (maladie, absence injustifiée...) l'organisme d'accueil avertit l'établissement d'enseignement par courrier.

Toute interruption du stage, est signalée aux autres parties à la convention et à l'enseignant référent. Une modalité de validation est mise en place le cas échéant par l'établissement. En cas d'accord des parties à la convention, un report de la fin du stage est possible afin de permettre la réalisation de la durée totale du stage prévue initialement. Ce report fera l'objet d'un avenant à la convention de stage.

Un avenant à la convention pourra être établi en cas de prolongation du stage sur demande conjointe de l'organisme d'accueil et du stagiaire, dans le respect de la durée maximale du stage fixée par la loi (6 mois).

(Article 9 suite)

En cas de volonté d'une des trois parties (organisme d'accueil, stagiaire, établissement d'enseignement) d'arrêter le stage, celle-ci doit immédiatement en informer les deux autres parties par écrit. Les raisons invoquées seront examinées en étroite concertation. La décision définitive d'arrêt du stage ne sera prise qu'à l'issue de cette phase de concertation.

Article 10 – Devoir de réserve et confidentialité

Le devoir de réserve est de rigueur absolue et apprécié par l'organisme d'accueil compte-tenu de ses spécificités. Le stagiaire prend donc l'engagement de n'utiliser en aucun cas les informations recueillies ou obtenues par eux pour en faire publication, communication à des tiers sans accord préalable de l'organisme d'accueil, y compris le rapport de stage. Cet engagement vaut non seulement pour la durée du stage mais également après son expiration. Le stagiaire s'engage à ne conserver, emporter, ou prendre copie d'aucun document ou logiciel, de quelque nature que ce soit, appartenant à l'organisme d'accueil, sauf accord de ce dernier.

Dans le cadre de la confidentialité des informations contenues dans le rapport de stage, l'organisme d'accueil peut demander une restriction de la diffusion du rapport, voire le retrait de certains éléments confidentiels.

Les personnes amenées à en connaître sont contraintes par le secret professionnel à n'utiliser ni ne divulguer les informations du rapport.

Article 11 – Propriété intellectuelle

Conformément au code de la propriété intellectuelle, dans le cas où les activités du stagiaire donnent lieu à la création d'une œuvre protégée par le droit d'auteur ou la propriété industrielle (y compris un logiciel), si l'organisme d'accueil souhaite l'utiliser et que le stagiaire en est d'accord, un contrat devra être signé entre le stagiaire (auteur) et l'organisme d'accueil.

Le contrat devra alors notamment préciser l'étendue des droits cédés, l'éventuelle exclusivité, la destination, les supports utilisés et la durée de la cession, ainsi que, le cas échéant, le montant de la rémunération due au stagiaire au titre de la cession. Cette clause s'applique quel que soit le statut de l'organisme d'accueil.

Article 12 – Fin de stage – Rapport - Evaluation

1) Attestation de stage : à l'issue du stage, l'organisme d'accueil délivre une attestation dont le modèle figure en annexe, mentionnant au minimum la durée effective du stage et, le cas échéant, le montant de la gratification perçue. Le stagiaire devra produire cette attestation à l'appui de sa demande éventuelle d'ouverture de droits au régime général d'assurance vieillesse prévue à l'art. L.351-17 du code de la sécurité sociale ;

2) Qualité du stage : à l'issue du stage, les parties à la présente convention sont invitées à formuler une appréciation sur la qualité du stage.

Le stagiaire transmet au service compétent de l'établissement d'enseignement un document dans lequel il évalue la qualité de l'accueil dont il a bénéficié au sein de l'organisme d'accueil. Ce document n'est pas pris en compte dans son évaluation ou dans l'obtention du diplôme ou de la certification.

3) Evaluation de l'activité du stagiaire : à l'issue du stage, l'organisme d'accueil renseigne une fiche d'évaluation de l'activité du stagiaire qu'il retourne à l'enseignant référent (ou préciser si fiche annexe ou modalités d'évaluation préalablement définis en accord avec l'enseignant référent).....

4) Modalités d'évaluation pédagogiques : le stagiaire devra (préciser la nature du travail à fournir –rapport, etc.- éventuellement en joignant une annexe).....

NOMBRE D'ECTS (le cas échéant) :
.....
.....

5) Le tuteur de l'organisme d'accueil ou tout membre de l'organisme d'accueil appelé à se rendre dans l'établissement d'enseignement dans le cadre de la préparation, du déroulement et de la validation du stage ne peut prétendre à une quelconque prise en charge ou indemnisation de la part de l'établissement d'enseignement.

Article 13 – Droit applicable – Tribunaux compétents

La présente convention est régie exclusivement par le droit français. Tout litige non résolu par voie amiable sera soumis à la compétence de la juridiction française compétente.

FAIT A LE.....

POUR L'ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT

Nom et signature du représentant de l'établissement
.....

POUR L'ORGANISME D'ACCUEIL

Nom et signature du représentant de l'organisme d'accueil
.....

STAGIAIRE (ET SON REPRESENTANT LEGAL LE CAS ECHEANT)

Nom et signature
.....

L'enseignant référent du stagiaire

Nom et signature

Le tuteur de stage de l'organisme d'accueil

Nom et signature

① Attestation de stage

LOGO DE L'ORGANISME D'ACCUEIL

ATTESTATION DE STAGE
à remettre au stagiaire à l'issue du stage

ORGANISME D'ACCUEIL

Nom ou Dénomination sociale :

Adresse :

☎

Certifie que

LE STAGIAIRE

Nom : Prénom : Sexe : F M Né(e) le : ___ / ___ / _____

Adresse :

☎ mél :

ETUDIANT EN (intitulé de la formation ou du cursus de l'enseignement supérieur suivi par le ou la stagiaire) :

.....

AU SEIN DE (nom de l'établissement d'enseignement supérieur ou de l'organisme de formation) :

.....

a effectué un stage prévu dans le cadre de ses études

DUREE DU STAGE

Dates de début et de fin du stage : **Du**..... **Au**.....

Représentant une **durée totale** de (Nbre de mois / Nbre de semaines) (rayer la mention inutile))

La durée totale du stage est appréciée en tenant compte de la présence effective du stagiaire dans l'organisme, sous réserve des droits à congés et autorisations d'absence prévus à l'article L.124-13 du code de l'éducation (art. L.124-18 du code de l'éducation). Chaque période au moins égale à 7 heures de présence consécutives ou non est considérée comme équivalente à un jour de stage et chaque période au moins égale à 22 jours de présence consécutifs ou non est considérée comme équivalente à un mois..

MONTANT DE LA GRATIFICATION VERSEE AU STAGIAIRE

Le stagiaire a perçu une gratification de stage pour un **montant total** de €

L'attestation de stage est indispensable pour pouvoir, sous réserve du versement d'une cotisation, faire prendre en compte le stage dans les droits à retraite. La législation sur les retraites (loi n°2014-40 du 20 janvier 2014) ouvre aux étudiants dont le stage a été gratifié la possibilité de faire valider celui-ci dans la limite de deux trimestres, sous réserve du versement d'une cotisation. La demande est à faire par l'étudiant dans les deux années suivant la fin du stage et sur présentation obligatoire de l'attestation de stage mentionnant la durée totale du stage et le montant total de la gratification perçue. Les informations précises sur la cotisation à verser et sur la procédure à suivre sont à demander auprès de la sécurité sociale (code de la sécurité sociale art. L.351-17 – code de l'éducation art..D.124-9).

FAIT A **LE**.....

Nom, fonction et signature du représentant de l'organisme d'accueil



NOMENCLATURE MAROCAINE

D'ACTIVITES

NMA 2010

INTRODUCTION

La Nomenclature Marocaine des Activités (NMA2010) constitue le cadre de référence pour la production et la diffusion des statistiques relatives aux activités économiques au Maroc. Elle est la quatrième du genre que le Maroc élabore depuis l'indépendance et est destinée à remplacer officiellement celle de 1999.

Les raisons principales qui ont été à la base de ce changement sont, d'une part, les mutations qu'a connues le tissu économique national, et, d'autre part, le souci de s'aligner sur les classifications internationales, notamment, celles des Nations Unies, pour faciliter la comparaison des données au niveau international.

La NMA2010 est en parfaite concordance avec la Classification Internationale Type, par Industrie, de toutes les branches d'activités économiques (CITI ver. 4) notamment en ce qui concerne les branches. Elle tient compte, également, des spécificités nationales à travers les sous-branches et les activités. Elle est, en outre, en cohérence avec celles des pays maghrébins, notamment, l'Algérie et la Tunisie.

I- OBJECTIFS

A l'instar de celle de 1999, la NMA2010 a été élaborée en vue de faciliter l'organisation de l'information économique et sociale. Sa finalité est donc essentiellement statistique.

II- CRITERES DE BASE DE CLASSIFICATION

La définition des classes de la Nomenclature Marocaine des Activités économiques est basée sur l'analyse des caractéristiques des activités exercées par les unités de production pour déterminer le degré d'analogie de ces unités. Ces caractéristiques sont:

- a) la nature des biens ou services rendus ;
- b) les utilisations qui sont faites de ces biens et services ;
- c) les procédés, les techniques et l'organisation de la production.

Le premier critère qui tient compte de la composition physique des biens produits est surtout utilisé pour les produits peu élaborés tels que les produits bruts de l'agriculture et les biens intermédiaires dont le stade de fabrication est peu avancé. Les autres critères sont généralement utilisés dans le cas des biens élaborés.

L'importance de chaque critère dans la délimitation des classes de la nomenclature est déterminée en fonction de la nature, du degré de complexité et de l'organisation des activités en question.

III- DETERMINATION DE L'ACTIVITE PRINCIPALE

La NMA2010 est destinée au classement d'unités statistiques diverses (entreprises, établissements, groupes d'entreprises, etc.) suivant leur activité principale. L'identification de cette dernière suppose la connaissance de toutes les activités élémentaires et de leurs poids.

La pondération naturelle des activités d'une unité est celle correspondant aux valeurs ajoutées qu'elles engendrent. A défaut de disponibilité de ces informations, on utilise l'effectif des employés ou le chiffre d'affaires. L'activité élémentaire qui obtient la pondération la plus élevée est ainsi considérée comme étant l'activité principale de l'unité.

IV- ARTICULATION DE LA NOMENCLATURE MAROCAINE DES ACTIVITES

La nomenclature marocaine des activités est organisée en quatre niveaux hiérarchiques :

- sections ;
- branches ;
- sous-branches ;
- activités.

Chaque section est ventilée en branches, celles-ci sont ventilées en sous-branches qui sont à leur tour ventilées en activités.

Le code attribué à chaque activité est un code analytique à 4 chiffres où les 2 premiers reflètent la branche et les 3 premiers chiffres indiquent la sous-branche.

La nouvelle Nomenclature Marocaine des Activités (NMA 2010) compte:

- 21 sections codifiées par une lettre de A à U ;
- 88 branches codifiées par deux chiffres numériques ;
- 274 sous-branches codifiées par trois chiffres numériques ;
- 650 activités codifiées par quatre chiffres numériques.

Liste des sections

Code	Description
A	AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PÊCHE
B	INDUSTRIES EXTRACTIVES
C	INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE
D	PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ, DE GAZ, DE VAPEUR ET D'AIR CONDITIONNÉ
E	PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU ; ASSAINISSEMENT, GESTION DES DÉCHETS ET DÉPOLLUTION
F	CONSTRUCTION
G	COMMERCE ; RÉPARATION D'AUTOMOBILES ET DE MOTOCYCLES
H	TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE
I	HÉBERGEMENT ET RESTAURATION
J	INFORMATION ET COMMUNICATION
K	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE
L	ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES
M	ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES
N	ACTIVITÉS DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN
O	ADMINISTRATION PUBLIQUE
P	ENSEIGNEMENT
Q	SANTÉ HUMAINE ET ACTION SOCIALE
R	ARTS, SPECTACLES ET ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES
S	AUTRES ACTIVITÉS DE SERVICES
T	ACTIVITÉS DES MÉNAGES EN TANT QU'EMPLOYEURS ; ACTIVITÉS INDIFFÉRENCIÉES DES MÉNAGES EN TANT QUE PRODUCTEURS DE BIENS ET SERVICES POUR USAGE PROPRE
U	ACTIVITÉS EXTRA-TERRITORIALES

Liste des branches

Code	Description
01	Culture et production animale, chasse et services annexes
02	Sylviculture et exploitation forestière
03	Pêche et aquaculture
05	Extraction de houille et de lignite
06	Extraction d'hydrocarbures
07	Extraction de minerais métalliques
08	Autres industries extractives
09	Services de soutien aux industries extractives
10	Industries alimentaires
11	Fabrication de boissons
12	Fabrication de produits à base de tabac
13	Fabrication de textiles
14	Industrie de l'habillement
15	Industrie du cuir et de la chaussure (à l'exception de l'habillement en cuir)
16	Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles; fabrication d'articles en vannerie et sparterie
17	Industrie du papier et du carton
18	Imprimerie et reproduction d'enregistrements
19	Cokéfaction et raffinage
20	Industrie chimique
21	Industrie pharmaceutique
22	Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique
23	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques
24	Métallurgie
25	Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements
26	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques
27	Fabrication d'équipements électriques
28	Fabrication de machines et équipements n.c.a.
29	Industrie automobile
30	Fabrication d'autres matériels de transport
31	Fabrication de meubles
32	Autres industries manufacturières
33	Réparation et installation de machines et d'équipements
35	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné

Liste des branches (suite)

Code	Description
36	Captage, traitement et distribution d'eau
37	Collecte et traitement des eaux usées
38	Collecte, traitement et élimination des déchets ; récupération
39	Dépollution et autres services de gestion des déchets
41	Construction de bâtiments
42	Génie civil
43	Travaux de construction spécialisés
45	Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles
46	Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles
47	Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles
49	Transports terrestres et transport par conduites
50	Transports par eau
51	Transports aériens
52	Entreposage et services auxiliaires des transports
53	Activités de poste et de courrier
55	Hébergement
56	Restauration
58	Édition
59	Production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision ; enregistrement sonore et édition musicale
60	Programmation et diffusion
61	Télécommunications
62	Programmation, conseil et autres activités informatiques
63	Services d'information
64	Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite
65	Assurance
66	Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance
68	Activités immobilières
69	Activités juridiques et comptables
70	Activités des sièges sociaux ; conseil de gestion
71	Activités d'architecture et d'ingénierie ; activités de contrôle et analyses techniques
72	Recherche-développement scientifique
73	Publicité et études de marché

Liste des branches (suite)

Code	Description
74	Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques
75	Activités vétérinaires
77	Activités de location et location-bail
78	Activités liées à l'emploi
79	Activités des agences de voyage, voyagistes, services de réservation et activités connexes
80	Enquêtes et sécurité
81	Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager
82	Activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises
84	Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire
85	Enseignement
86	Activités pour la santé humaine
87	Hébergement médico-social et social
88	Action sociale sans hébergement
90	Activités créatives, artistiques et de spectacle
91	Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles
92	Organisation de jeux de hasard et d'argent
93	Activités sportives, récréatives et de loisirs
94	Activités des organisations associatives
95	Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques
96	Autres services personnels
97	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique
98	Activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre
99	Activités des organisations et organismes extraterritoriaux

Liste des sous-branches

Code	Description
011	Cultures non permanentes
012	Cultures permanentes
013	Multiplication de plantes
014	Production animale
015	Culture et élevage associés
016	Activités de soutien à l'agriculture et traitement primaire des récoltes
017	Chasse, piégeage et services annexes
021	Sylviculture et autres activités forestières
022	Exploitation forestière
023	Récolte de produits forestiers non ligneux poussant à l'état sauvage
024	Services de soutien à l'exploitation forestière
031	Pêche
032	Aquaculture
051	Extraction de houille
052	Extraction de lignite
061	Extraction de pétrole brut
062	Extraction de gaz naturel
071	Extraction de minerais de fer
072	Extraction de minerais de métaux non ferreux
081	Extraction de pierres, de sables et d'argiles
082	Extraction de phosphates naturels
089	Activités extractives n.c.a.
091	Activités de soutien à l'extraction d'hydrocarbures
099	Activités de soutien aux autres industries extractives
101	Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande
102	Transformation et conservation de poissons, de crustacés et de mollusques
103	Transformation et conservation de fruits et légumes
104	Fabrication d'huiles et graisses végétales et animales
105	Fabrication de produits laitiers
106	Travail des grains ; fabrication de produits amylicés
107	Fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires
108	Fabrication d'autres produits alimentaires
109	Fabrication d'aliments pour animaux
110	Fabrication de boissons
120	Fabrication de produits à base de tabac
131	Préparation de fibres textiles et filature
132	Tissage
133	Ennoblement textile
134	Fabrication de tapis et moquettes
139	Fabrication d'autres textiles
141	Fabrication de vêtements, autres qu'en fourrure

Liste des sous-branches (suite)

Code	Description
142	Fabrication d'articles en fourrure
143	Fabrication d'articles à mailles
151	Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures ; fabrication d'articles de voyage, de maroquinerie et de sellerie
152	Fabrication de chaussures
161	Sciage et rabotage du bois
162	Fabrication d'articles en bois, liège, vannerie et sparterie
171	Fabrication de pâte à papier, de papier et de carton
172	Fabrication d'articles en papier ou en carton
181	Imprimerie et services annexes
182	Reproduction d'enregistrements
191	Cokéfaction
192	Raffinage du pétrole
201	Fabrication de produits chimiques de base, de produits azotés et d'engrais, de matières plastiques de base et de caoutchouc synthétique
202	Fabrication de pesticides et d'autres produits agrochimiques
203	Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics
204	Fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfums
205	Fabrication d'autres produits chimiques
206	Fabrication de fibres artificielles ou synthétiques
211	Fabrication de produits pharmaceutiques de base
212	Fabrication de préparations pharmaceutiques
221	Fabrication de produits en caoutchouc
222	Fabrication de produits en plastique
231	Fabrication de verre et d'articles en verre
232	Fabrication de produits réfractaires
233	Fabrication de matériaux de construction en terre cuite
234	Fabrication d'autres produits en céramique et en porcelaine
235	Fabrication de ciment, chaux et plâtre
236	Fabrication d'ouvrages en béton, en ciment ou en plâtre
237	Taille, façonnage et finissage de pierres
239	Fabrication de produits abrasifs et de produits minéraux non métalliques n.c.a.
241	Sidérurgie
242	Fabrication de tubes, tuyaux, profilés creux et accessoires correspondants en acier
243	Fabrication d'autres produits de première transformation de l'acier
244	Production de métaux précieux et d'autres métaux non ferreux
245	Fonderie
251	Fabrication d'éléments en métal pour la construction
252	Fabrication de réservoirs, citernes et conteneurs métalliques
253	Fabrication de générateurs de vapeur, à l'exception des chaudières pour le chauffage central

Liste des sous-branches (suite)

Code	Description
254	Fabrication d'armes et de munitions
255	Forge, emboutissage, estampage; métallurgie des poudres
256	Traitement et revêtement des métaux; usinage
257	Fabrication de coutellerie, d'outillage et de quincaillerie
259	Fabrication d'autres ouvrages en métaux
261	Fabrication de composants et cartes électroniques
262	Fabrication d'ordinateurs et d'équipements périphériques
263	Fabrication d'équipements de communication
264	Fabrication de produits électroniques grand public
265	Fabrication d'instruments et d'appareils de mesure, d'essai et de navigation ; horlogerie
266	Fabrication d'équipements d'irradiation médicale, d'équipements électromédicaux et électrothérapeutiques
267	Fabrication de matériels optique et photographique
268	Fabrication de supports magnétiques et optiques
271	Fabrication de moteurs, génératrices et transformateurs électriques et de matériel de distribution et de commande électrique
272	Fabrication de piles et d'accumulateurs électriques
273	Fabrication de fils et câbles et de matériel d'installation électrique
274	Fabrication d'appareils d'éclairage électrique
275	Fabrication d'appareils ménagers
279	Fabrication d'autres matériels électriques
281	Fabrication de machines d'usage général
282	Fabrication d'autres machines d'usage général
283	Fabrication de machines agricoles et forestières
284	Fabrication de machines de formage des métaux et de machines-outils
289	Fabrication d'autres machines d'usage spécifique
291	Construction de véhicules automobiles
292	Fabrication de carrosseries et remorques
293	Fabrication d'équipements automobiles
301	Construction navale
302	Construction de locomotives et d'autre matériel ferroviaire roulant
303	Construction aéronautique et spatiale
304	Construction de véhicules militaires de combat
309	Fabrication de matériels de transport n.c.a.
310	Fabrication de meubles
321	Fabrication d'articles de joaillerie, bijouterie et articles similaires
322	Fabrication d'instruments de musique
323	Fabrication d'articles de sport
324	Fabrication de jeux et jouets
325	Fabrication d'instruments et de fournitures à usage médical et dentaire
329	Activités manufacturières n.c.a.

Liste des sous-branches (suite)

Code	Description
331	Réparation d'ouvrages en métaux, de machines et d'équipements
332	Installation de machines et d'équipements industriels
351	Production, transport et distribution d'électricité
352	Production et distribution de combustibles gazeux
353	Production et distribution de vapeur et d'air conditionné
360	Captage, traitement et distribution d'eau
370	Collecte et traitement des eaux usées
381	Collecte des déchets
382	Traitement et élimination des déchets
383	Récupération
390	Dépollution et autres services de gestion des déchets
411	Promotion immobilière
412	Construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels
421	Construction de routes et de voies ferrées
422	Construction de réseaux et de lignes
429	Construction d'autres ouvrages de génie civil
431	Démolition et préparation des sites
432	Travaux d'installation électrique, plomberie et autres travaux d'installation
433	Travaux de finition
439	Autres travaux de construction spécialisés
451	Commerce de véhicules automobiles
452	Entretien et réparation de véhicules automobiles
453	Commerce d'équipements automobiles
454	Commerce et réparation de motocycles
461	Intermédiaires du commerce de gros
462	Commerce de gros de produits agricoles bruts et d'animaux vivants
463	Commerce de gros de produits alimentaires, de boissons et de tabac
464	Commerce de gros de biens domestiques
465	Commerce de gros d'équipements de l'information et de la communication
466	Commerce de gros d'autres équipements industriels
467	Autres commerces de gros spécialisés
469	Commerce de gros non spécialisé
471	Commerce de détail en magasin non spécialisé
472	Commerce de détail alimentaire en magasin spécialisé
473	Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé
474	Commerce de détail d'équipements de l'information et de la communication en magasin spécialisé
475	Commerce de détail d'autres équipements du foyer en magasin spécialisé
476	Commerce de détail de biens culturels et de loisirs en magasin spécialisé
477	Autres commerces de détail en magasin spécialisé
478	Commerce de détail sur éventaires et marchés
479	Commerce de détail hors magasin, éventaires ou marchés

Liste des sous-branches (suite)

Code	Description
491	Transport ferroviaire interurbain de voyageurs
492	Transports ferroviaires de fret
493	Autres transports terrestres de voyageurs
494	Transports routiers de fret et services de déménagement
495	Transports par conduites
501	Transports maritimes et côtiers de passagers
502	Transports maritimes et côtiers de fret
503	Transports fluviaux de passagers
504	Transports fluviaux de fret
511	Transports aériens de passagers
512	Transports aériens de fret et transports spatiaux
521	Entreposage et stockage
522	Services auxiliaires des transports
531	Activités de poste dans le cadre d'une obligation de service universel
532	Autres activités de poste et de courrier
551	Hôtels et hébergement similaire
552	Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée
553	Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs
559	Autres hébergements
561	Restaurants et services de restauration mobile
562	Traiteurs et autres services de restauration
563	Débits de boissons
581	Édition de livres et périodiques et autres activités d'édition
582	Édition de logiciels
591	Activités cinématographiques, vidéo et de télévision
592	Enregistrement sonore et édition musicale
601	Édition et diffusion de programmes radio
602	Programmation de télévision et télédiffusion
611	Télécommunications filaires
612	Télécommunications sans fil
613	Télécommunications par satellite
619	Autres activités de télécommunication
620	Programmation, conseil et autres activités informatiques
631	Traitement de données, hébergement et activités connexes ; portails Internet
639	Autres services d'information
641	Intermédiation monétaire
642	Activités des sociétés holding
643	Fonds de placement et entités financières similaires
649	Autres activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite
651	Assurance
652	Réassurance
653	Caisses de retraite

Liste des sous-branches (suite)

Code	Description
661	Activités auxiliaires de services financiers, hors assurance et caisses de retraite
662	Activités auxiliaires d'assurance et de caisses de retraite
663	Gestion de fonds
681	Activités des marchands de biens immobiliers
682	Location et exploitation de biens immobiliers propres ou loués
683	Activités immobilières pour compte de tiers
691	Activités juridiques
692	Activités comptables
701	Activités des sièges sociaux
702	Conseil de gestion
711	Activités d'architecture et d'ingénierie
712	Activités de contrôle et analyses techniques
721	Recherche-développement en sciences physiques et naturelles
722	Recherche-développement en sciences humaines et sociales
731	Publicité
732	Études de marché et sondages
741	Activités spécialisées de design
742	Activités photographiques
743	Traduction et interprétation
749	Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques n.c.a.
750	Activités vétérinaires
771	Location et location-bail de véhicules automobiles
772	Location et location-bail de biens personnels et domestiques
773	Location et location-bail d'autres machines, équipements et biens
774	Location-bail de propriété intellectuelle et de produits similaires, à l'exception des œuvres soumises à copyright
781	Activités des agences de placement de main-d'œuvre
782	Activités des agences de travail temporaire
783	Autre mise à disposition de ressources humaines
791	Activités des agences de voyage et voyagistes
799	Autres services de réservation et activités connexes
801	Activités de sécurité privée
802	Activités liées aux systèmes de sécurité
803	Activités d'enquête
811	Activités combinées de soutien lié aux bâtiments
812	Activités de nettoyage
813	Services d'aménagement paysager
821	Activités administratives
822	Activités de centres d'appels
823	Organisation de salons professionnels et congrès
829	Activités de soutien aux entreprises n.c.a.
841	Administration générale, économique et sociale

Liste des sous-branches (suite)

Code	Description
842	Services de prérogative publique
843	Sécurité sociale obligatoire
851	Enseignement pré-primaire
852	Enseignement primaire
853	Enseignement secondaire
854	Enseignement supérieur et post-Bac non supérieur (CPGE et BTS)
855	Autres activités d'enseignement
856	Activités de soutien à l'enseignement
861	Activités hospitalières
862	Activité des médecins et des dentistes
869	Autres activités pour la santé humaine
871	Hébergement médicalisé
872	Hébergement social pour personnes handicapées mentales, malades mentales et toxicomanes
873	Hébergement social pour personnes âgées ou handicapées physiques
879	Autres activités d'hébergement social
881	Action sociale sans hébergement pour personnes âgées et pour personnes handicapées
889	Autre action sociale sans hébergement
900	Activités créatives, artistiques et de spectacle
910	Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles
920	Organisation de jeux de hasard et d'argent
931	Activités liées au sport
932	Activités récréatives et de loisirs
941	Activités des organisations économiques, patronales et professionnelles
942	Activités des syndicats de salariés
949	Activités des autres organisations associatives
951	Réparation d'ordinateurs et d'équipements de communication
952	Réparation de biens personnels et domestiques
960	Autres services personnels
970	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique
981	Activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens pour usage propre
982	Activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de services pour usage propre
990	Activités des organisations et organismes extraterritoriaux

Structure globale de la Nomenclature Marocaine d'Activités -NMA2010-

SECTION A : AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PÊCHE

 Branche	 S/branche	 Activité	 Description NMA_2010
01			Culture et production animale, chasse et services annexes
	011		Cultures non permanentes
		0111	Culture de céréales (à l'exception du riz), de légumineuses et de graines oléagineuses
		0112	Culture du riz
		0113	Culture de légumes, de melons, de racines et de tubercules
		0114	Culture de la canne à sucre
		0115	Culture du tabac
		0116	Culture de plantes à fibres
		0117	Culture fourragères
		0119	Autres cultures non permanentes
	012		Cultures permanentes
		0121	Culture de la vigne
		0122	Culture des palmiers-dattiers
		0123	Culture d'autres fruits tropicaux et subtropicaux
		0124	Culture d'agrumes
		0125	Culture de fruits à pépins et à noyau
		0126	Culture d'autres fruits d'arbres ou d'arbustes et de fruits à coque
		0127	Culture de l'olivier
		0128	Culture d'autres fruits oléagineux
		0129	Autres cultures permanentes
	013		Multiplication de plantes
		0130	Multiplication de plantes
	014		Production animale
		0141	Élevage de vaches laitières
		0142	Élevage d'autres bovins et de buffles
		0143	Élevage de chevaux et d'autres équidés
		0144	Élevage de chameaux et d'autres camélidés
		0145	Élevage d'ovins et de caprins
		0146	Élevage de volailles
		0149	Élevage d'autres animaux

Branche	S/branche	Activité	Description NMA_2010
01 (suite)	015		Culture et élevage associés
		0150	Culture et élevage associés
	016		Activités de soutien à l'agriculture et traitement primaire des récoltes
		0161	Activités de soutien aux cultures
		0162	Activités de soutien à la production animale
		0163	Traitement primaire des récoltes
		0164	Traitement des semences
	017		Chasse, piégeage et services annexes
		0170	Chasse, piégeage et services annexes
02			Sylviculture et exploitation forestière
	021		Sylviculture et autres activités forestières
		0210	Sylviculture et autres activités forestières
	022		Exploitation forestière
		0220	Exploitation forestière
	023		Récolte de produits forestiers non ligneux poussant à l'état sauvage
		0231	Récolte du liège
		0232	Récolte de l'alfa
		0239	Récolte d'autres produits forestiers non ligneux poussant à l'état sauvage
	024		Services de soutien à l'exploitation forestière
		0240	Services de soutien à l'exploitation forestière
03			Pêche et aquaculture
	031		Pêche
		0311	Pêche en mer
		0312	Pêche en eau douce
	032		Aquaculture
		0321	Aquaculture en mer
		0322	Aquaculture en eau douce

SECTION B : INDUSTRIES EXTRACTIVES

Branche	S/branche	Activité	Description NMA_2010
05			Extraction de houille et de lignite
	051		Extraction de houille
		0510	Extraction de houille
	052		Extraction de lignite
		0520	Extraction de lignite
06			Extraction d'hydrocarbures
	061		Extraction de pétrole brut
		0610	Extraction de pétrole brut
	062		Extraction de gaz naturel
		0620	Extraction de gaz naturel
07			Extraction de minerais métalliques
	071		Extraction de minerais de fer
		0710	Extraction de minerais de fer
	072		Extraction de minerais de métaux non ferreux
		0720	Extraction de minerais de métaux non ferreux
08			Autres industries extractives
	081		Extraction de pierres, de sables et d'argiles
		0811	Extraction de pierres ornementales et de construction, de calcaire industriel, de gypse, de craie et d'ardoise
		0812	Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin
	082		Extraction de phosphates naturels
		0820	Extraction de phosphates naturels
	089		Activités extractives n.c.a.
		0891	Extraction des minéraux chimiques et d'engrais minéraux (hors phosphates naturels)
		0892	Extraction de tourbe
		0893	Production de sel
		0899	Autres activités extractives n.c.a.
09			Services de soutien aux industries extractives
	091		Activités de soutien à l'extraction d'hydrocarbures
		0910	Activités de soutien à l'extraction d'hydrocarbures
	099		Activités de soutien aux autres industries extractives
		0990	Activités de soutien aux autres industries extractives

SECTION C : INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE

Branche	S/branche	Activité	Description NMA_2010
10			Industries alimentaires
	101		Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande
		1011	Transformation et conservation de la viande de boucherie
		1012	Transformation et conservation de la viande de volaille
		1013	Préparation de produits à base de viande
	102		Transformation et conservation de poissons, de crustacés et de mollusques
		1021	Congélation et surgélation de poissons, de crustacés et de mollusques
		1022	Autres activités de transformation et de conservation de poissons, de crustacés et de mollusques
	103		Transformation et conservation de fruits et légumes
		1031	Transformation et conservation de tomates
		1032	Préparation de jus de fruits et légumes
		1039	Transformation et conservation d'autres fruits et légumes
	104		Fabrication d'huiles et graisses végétales et animales
		1041	Fabrication d'huiles d'olives
		1042	Fabrication d'huiles d'arganier
		1043	Fabrication d'autres huiles et graisses non comestibles
		1044	Fabrication de margarine et graisses comestibles similaires
	105		Fabrication de produits laitiers
		1051	Exploitation de laiteries et fabrication de fromage
		1052	Fabrication de glaces et sorbets
	106		Travail des grains ; fabrication de produits amylacés
		1061	Travail des grains
		1062	Fabrication de produits amylacés
	107		Fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires
		1071	Fabrication de pain et de pâtisserie fraîche
		1072	Fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation
		1073	Fabrication de pâtes alimentaires et de couscous
	108		Fabrication d'autres produits alimentaires
		1081	Fabrication de sucre
		1082	Fabrication de cacao, chocolat et de produits de confiserie
		1083	Transformation du thé et du café
		1084	Fabrication de condiments et assaisonnements
		1085	Fabrication de plats préparés

Branche	S/branche	Activité	Description NMA_2010
	108 (suite)	1086	Fabrication d'aliments homogénéisés et diététiques
		1089	Fabrication d'autres produits alimentaires n.c.a.
	109		Fabrication d'aliments pour animaux
		1091	Fabrication d'aliments pour animaux de ferme
		1092	Fabrication d'aliments pour animaux de compagnie
11			Fabrication de boissons
	110		Fabrication de boissons
		1101	Production de boissons alcooliques distillées
		1102	Production de boissons alcooliques non distillées
		1103	Fabrication de bière et de malt
		1104	Industrie des eaux minérales et autres eaux embouteillées
		1105	Industrie des boissons rafraîchissantes
12			Fabrication de produits à base de tabac
	120		Fabrication de produits à base de tabac
		1200	Fabrication de produits à base de tabac
13			Fabrication de textiles
	131		Préparation de fibres textiles et filature
		1310	Préparation de fibres textiles et filature
	132		Tissage
		1320	Tissage
	133		Ennoblement textile
		1330	Ennoblement textile
	134		Fabrication de tapis et moquettes
		1341	Fabrication manufacturière de tapis et moquettes
		1342	Fabrication manuelle de tapis
	139		Fabrication d'autres textiles
		1391	Fabrication d'étoffes à mailles
		1392	Fabrication d'articles textiles, sauf habillement
		1393	Fabrication artisanale d'articles textiles
		1394	Fabrication de ficelles, cordes et filets
		1395	Fabrication de non-tissés, sauf habillement
		1396	Fabrication d'autres textiles techniques et industriels
		1399	Fabrication d'autres textiles n.c.a.
14			Industrie de l'habillement
	141		Fabrication de vêtements, autres qu'en fourrure
		1411	Fabrication de vêtements en cuir

Branche	S/branche	Activité	Description NMA_2010
	141 (suite)	1412	Fabrication de vêtements de travail
		1413	Fabrication de vêtements sur mesure
		1414	Fabrication industrielle de vêtements de dessus
		1415	Fabrication artisanale de vêtements traditionnels
		1416	Fabrication de vêtements de dessous
		1419	Fabrication d'autres vêtements et accessoires
	142		Fabrication d'articles en fourrure
		1420	Fabrication d'articles en fourrure
	143		Fabrication d'articles à mailles
		1431	Fabrication d'articles chaussants à mailles
		1439	Fabrication d'autres articles à mailles
15			Industrie du cuir et de la chaussure (à l'exception de l'habillement en cuir)
	151		Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures ; fabrication d'articles de voyage, de maroquinerie et de sellerie
		1511	Apprêt et tannage des cuirs
		1512	Préparation et teinture des fourrures
		1513	Fabrication d'articles de voyage, de maroquinerie et de sellerie
		1514	Fabrication d'articles traditionnels de voyage, de maroquinerie et de sellerie
	152		Fabrication de chaussures
		1521	Fabrication manufacturière de chaussures
		1522	Fabrication manuelle de chaussures
16			Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles ; fabrication d'articles en vannerie et sparterie
	161		Sciage et rabotage du bois
		1610	Sciage et rabotage du bois
	162		Fabrication d'articles en bois, liège, vannerie et sparterie
		1621	Fabrication de placage et de panneaux de bois
		1622	Fabrication de parquets assemblés
		1623	Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries
		1624	Fabrication d'emballages en bois
		1625	Fabrication d'objets divers en bois
		1626	Fabrication d'objets en liège
		1629	Fabrication artisanale d'objets divers en bois; vannerie et sparterie

Branche	S/branche	Activité	Description NMA_2010
17			Industrie du papier et du carton
	171		Fabrication de pâte à papier, de papier et de carton
		1711	Fabrication de pâte à papier
		1712	Fabrication de papier et de carton
	172		Fabrication d'articles en papier ou en carton
		1721	Fabrication de papier et carton ondulés et d'emballages en papier ou en carton
		1722	Fabrication d'articles en papier à usage sanitaire ou domestique
		1723	Fabrication d'articles de papeterie
		1724	Fabrication de papiers peints
		1729	Fabrication d'autres articles en papier ou en carton
18			Imprimerie et reproduction d'enregistrements
	181		Imprimerie et services annexes
		1811	Imprimerie de journaux
		1812	Autre imprimerie (labeur)
		1813	Activités de pré-presse
		1814	Reliure et activités connexes
	182		Reproduction d'enregistrements
		1820	Reproduction d'enregistrements
19			Cokéfaction et raffinage
	191		Cokéfaction
		1910	Cokéfaction
	192		Raffinage du pétrole
		1920	Raffinage du pétrole
20			Industrie chimique
	201		Fabrication de produits chimiques de base, de produits azotés et d'engrais, de matières plastiques de base et de caoutchouc synthétique
		2011	Fabrication de gaz industriels
		2012	Fabrication de colorants et de pigments
		2013	Fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base
		2014	Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base
		2015	Fabrication de produits azotés et d'engrais
		2016	Fabrication de matières plastiques de base
		2017	Fabrication de caoutchouc synthétique
	202		Fabrication de pesticides et d'autres produits agrochimiques
		2020	Fabrication de pesticides et d'autres produits agrochimiques

Branche	S/branche	Activité	Description NMA_2010
20 (suite)	203		Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics
		2030	Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics
	204		Fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfums
		2041	Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien
		2042	Fabrication de parfums et de produits pour la toilette
	205		Fabrication d'autres produits chimiques
		2051	Fabrication de produits explosifs
		2052	Fabrication de colles
		2053	Fabrication d'huiles essentielles
		2059	Fabrication d'autres produits chimiques n.c.a.
	206		Fabrication de fibres artificielles ou synthétiques
		2060	Fabrication de fibres artificielles ou synthétiques
21			Industrie pharmaceutique
	211		Fabrication de produits pharmaceutiques de base
		2110	Fabrication de produits pharmaceutiques de base
	212		Fabrication de préparations pharmaceutiques
		2120	Fabrication de préparations pharmaceutiques
22			Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique
	221		Fabrication de produits en caoutchouc
		2211	Fabrication et rechapage de pneumatiques
		2219	Fabrication d'autres articles en caoutchouc
	222		Fabrication de produits en plastique
		2221	Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques
		2222	Fabrication d'emballages en matières plastiques
		2223	Fabrication d'éléments en matières plastiques pour la construction
		2229	Fabrication d'autres articles en matières plastiques
23			Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques
	231		Fabrication de verre et d'articles en verre
		2311	Fabrication de verre plat
		2312	Façonnage et transformation du verre plat
		2313	Fabrication de verre creux
		2314	Fabrication de fibres de verre
		2319	Fabrication et façonnage d'autres articles en verre, y compris verre technique

Branche	S/branche	Activité	Description NMA_2010
23 (suite)	232		Fabrication de produits réfractaires
		2320	Fabrication de produits réfractaires
	233		Fabrication de matériaux de construction en terre cuite
		2331	Fabrication de carreaux en céramique
		2332	Fabrication de briques, tuiles et produits de construction en terre cuite
		2333	Fabrication de produits artisanaux à partir d'argile
	234		Fabrication d'autres produits en céramique et en porcelaine
		2341	Fabrication d'articles céramiques à usage domestique ou ornemental
		2342	Fabrication artisanale d'articles céramiques à usage domestique ou ornemental
		2343	Fabrication d'appareils sanitaires en céramique
		2344	Fabrication d'isolateurs et pièces isolantes en céramique
		2345	Fabrication d'autres produits céramiques à usage technique
		2349	Fabrication d'autres produits céramiques
	235		Fabrication de ciment, chaux et plâtre
		2351	Fabrication de ciment
		2352	Fabrication de chaux
		2353	Fabrication de plâtre
	236		Fabrication d'ouvrages en béton, en ciment ou en plâtre
		2361	Fabrication d'éléments en béton pour la construction
		2362	Fabrication d'éléments en plâtre pour la construction
		2363	Fabrication de béton prêt à l'emploi
		2364	Fabrication de mortiers et bétons secs
		2365	Fabrication d'ouvrages en fibre-ciment
		2369	Fabrication d'autres ouvrages en béton, en ciment ou en plâtre
	237		Taille, façonnage et finissage de pierres
		2370	Taille, façonnage et finissage de pierres
	239		Fabrication de produits abrasifs et de produits minéraux non métalliques n.c.a.
		2391	Fabrication de produits abrasifs
		2399	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.
24			Métallurgie
	241		Sidérurgie
		2410	Sidérurgie

Branche	S/branche	Activité	Description NMA_2010
24 (suite)	242		Fabrication de tubes, tuyaux, profilés creux et accessoires correspondants en acier
		2420	Fabrication de tubes, tuyaux, profilés creux et accessoires correspondants en acier
	243		Fabrication d'autres produits de première transformation de l'acier
		2431	Étirage à froid de barres
		2432	Laminage à froid de feuillards
		2433	Profilage à froid par formage ou pliage
		2434	Tréfilage à froid
	244		Production de métaux précieux et d'autres métaux non ferreux
		2441	Production de métaux précieux
		2442	Métallurgie de l'aluminium
		2443	Métallurgie du plomb, du zinc ou de l'étain
		2444	Métallurgie du cuivre
		2445	Métallurgie des autres métaux non ferreux
		2446	Élaboration et transformation de matières nucléaires
	245		Fonderie
		2451	Fonderie de fonte
		2452	Fonderie d'acier
		2453	Fonderie de métaux légers
		2454	Fonderie d'autres métaux non ferreux
25			Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements
	251		Fabrication d'éléments en métal pour la construction
		2511	Fabrication de structures métalliques et de parties de structures
		2512	Fabrication de portes et fenêtres en métal
	252		Fabrication de réservoirs, citernes et conteneurs métalliques
		2521	Fabrication de radiateurs et de chaudières pour le chauffage central
		2522	Fabrication de récipients métalliques pour gaz comprimés ou liquéfiés
		2529	Fabrication d'autres réservoirs, citernes et conteneurs métalliques
	253		Fabrication de générateurs de vapeur, à l'exception des chaudières pour le chauffage central
		2530	Fabrication de générateurs de vapeur, à l'exception des chaudières pour le chauffage central
	254		Fabrication d'armes et de munitions
		2540	Fabrication d'armes et de munitions

Branche	S/branche	Activité	Description NMA_2010
25 (suite)	255		Forge, emboutissage, estampage; métallurgie des poudres
		2550	Forge, emboutissage, estampage; métallurgie des poudres
	256		Traitement et revêtement des métaux; usinage
		2561	Traitement et revêtement des métaux
		2562	Usinage
	257		Fabrication de coutellerie, d'outillage et de quincaillerie
		2571	Fabrication de coutellerie
		2572	Fabrication de serrures et de ferrures
		2573	Fabrication d'outillage
	259		Fabrication d'autres ouvrages en métaux
		2591	Fabrication de fûts et emballages métalliques similaires
		2592	Fabrication d'emballages métalliques légers
		2593	Fabrication d'articles en fils métalliques, de chaînes et de ressorts
		2594	Fabrication de vis et de boulons
		2595	Fabrication artisanale d'ouvrages traditionnels en métaux
		2599	Fabrication d'autres produits métalliques n.c.a.
26			Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques
	261		Fabrication de composants et cartes électroniques
		2611	Fabrication de composants électroniques
		2612	Fabrication de cartes électroniques assemblées
	262		Fabrication d'ordinateurs et d'équipements périphériques
		2620	Fabrication d'ordinateurs et d'équipements périphériques
	263		Fabrication d'équipements de communication
		2630	Fabrication d'équipements de communication
	264		Fabrication de produits électroniques grand public
		2640	Fabrication de produits électroniques grand public
	265		Fabrication d'instruments et d'appareils de mesure, d'essai et de navigation ; horlogerie
		2651	Fabrication d'instruments et d'appareils de mesure, d'essai et de navigation
		2652	Horlogerie
	266		Fabrication d'équipements d'irradiation médicale, d'équipements électromédicaux et électrothérapeutiques
		2660	Fabrication d'équipements d'irradiation médicale, d'équipements électromédicaux et électrothérapeutiques
	267		Fabrication de matériels optique et photographique
		2670	Fabrication de matériels optique et photographique

Branche	S/branche	Activité	Description NMA_2010
26 (suite)	268		Fabrication de supports magnétiques et optiques
		2680	Fabrication de supports magnétiques et optiques
27			Fabrication d'équipements électriques
	271		Fabrication de moteurs, génératrices et transformateurs électriques et de matériel de distribution et de commande électrique
		2711	Fabrication de moteurs, génératrices et transformateurs électriques
		2712	Fabrication de matériel de distribution et de commande électrique
	272		Fabrication de piles et d'accumulateurs électriques
		2720	Fabrication de piles et d'accumulateurs électriques
	273		Fabrication de fils et câbles et de matériel d'installation électrique
		2731	Fabrication de câbles de fibres optiques
		2732	Fabrication d'autres fils et câbles électroniques ou électriques
		2733	Fabrication de matériel d'installation électrique
	274		Fabrication d'appareils d'éclairage électrique
		2740	Fabrication d'appareils d'éclairage électrique
	275		Fabrication d'appareils ménagers
		2751	Fabrication d'appareils électroménagers
		2752	Fabrication d'appareils ménagers non électriques
	279		Fabrication d'autres matériels électriques
		2790	Fabrication d'autres matériels électriques
28			Fabrication de machines et équipements n.c.a.
	281		Fabrication de machines d'usage général
		2811	Fabrication de moteurs et turbines, à l'exception des moteurs d'avions et de véhicules
		2812	Fabrication d'équipements hydrauliques et pneumatiques
		2813	Fabrication d'autres pompes et compresseurs
		2814	Fabrication d'autres articles de robinetterie
		2815	Fabrication d'engrenages et d'organes mécaniques de transmission
	282		Fabrication d'autres machines d'usage général
		2821	Fabrication de fours et brûleurs
		2822	Fabrication de matériel de levage et de manutention
		2823	Fabrication de machines et d'équipements de bureau (à l'exception des ordinateurs et équipements périphériques)
		2824	Fabrication d'outillage portatif à moteur incorporé
		2825	Fabrication d'équipements aérauliques et frigorifiques industriels

Branche	S/branche	Activité	Description NMA_2010
	282 (suite)	2829	Fabrication de machines diverses d'usage général
	283		Fabrication de machines agricoles et forestières
		2830	Fabrication de machines agricoles et forestières
	284		Fabrication de machines de formage des métaux et de machines-outils
		2841	Fabrication de machines de formage des métaux
		2849	Fabrication d'autres machines-outils
	289		Fabrication d'autres machines d'usage spécifique
		2891	Fabrication de machines pour la métallurgie
		2892	Fabrication de machines pour l'extraction ou la construction
		2893	Fabrication de machines pour l'industrie agro-alimentaire
		2894	Fabrication de machines pour les industries textiles
		2895	Fabrication de machines pour les industries du papier et du carton
		2896	Fabrication de machines pour le travail du caoutchouc ou des plastiques
		2899	Fabrication d'autres machines d'usage spécifique n.c.a.
29			Industrie automobile
	291		Construction de véhicules automobiles
		2910	Construction de véhicules automobiles
	292		Fabrication de carrosseries et remorques
		2920	Fabrication de carrosseries et remorques
	293		Fabrication d'équipements automobiles
		2931	Fabrication d'équipements électriques et électroniques automobiles
		2932	Fabrication d'autres équipements automobiles
30			Fabrication d'autres matériels de transport
	301		Construction navale
		3011	Construction de navires et de structures flottantes
		3012	Construction de bateaux de plaisance
	302		Construction de locomotives et d'autre matériel ferroviaire roulant
		3020	Construction de locomotives et d'autre matériel ferroviaire roulant
	303		Construction aéronautique et spatiale
		3030	Construction aéronautique et spatiale
	304		Construction de véhicules militaires de combat
		3040	Construction de véhicules militaires de combat

Branche	S/branche	Activité	Description NMA_2010
30 (suite)	309		Fabrication de matériels de transport n.c.a.
		3091	Fabrication de motocycles
		3092	Fabrication de bicyclettes et de véhicules pour invalides
		3099	Fabrication d'autres équipements de transport n.c.a.
31			Fabrication de meubles
	310		Fabrication de meubles
		3101	Fabrication de meubles de bureau et de magasin
		3102	Fabrication de meubles de cuisine
		3103	Fabrication de matelas
		3104	Industries connexes de l'ameublement
		3109	Fabrication d'autres meubles
32			Autres industries manufacturières
	321		Fabrication d'articles de joaillerie, bijouterie et articles similaires
		3211	Frappe de monnaie
		3212	Fabrication d'articles de joaillerie et bijouterie
		3213	Fabrication d'articles de bijouterie fantaisie et articles similaires
	322		Fabrication d'instruments de musique
		3220	Fabrication d'instruments de musique
	323		Fabrication d'articles de sport
		3230	Fabrication d'articles de sport
	324		Fabrication de jeux et jouets
		3240	Fabrication de jeux et jouets
	325		Fabrication d'instruments et de fournitures à usage médical et dentaire
		3250	Fabrication d'instruments et de fournitures à usage médical et dentaire
	329		Activités manufacturières n.c.a.
		3291	Fabrication d'articles de broserie
		3299	Autres activités manufacturières n.c.a.

Branche	S/branche	Activité	Description NMA_2010
33			Réparation et installation de machines et d'équipements
	331		Réparation d'ouvrages en métaux, de machines et d'équipements
		3311	Réparation d'ouvrages en métaux
		3312	Réparation de machines et équipements mécaniques
		3313	Réparation de matériels électroniques et optiques
		3314	Réparation d'équipements électriques
		3315	Réparation et maintenance navale
		3316	Réparation et maintenance d'aéronefs et d'engins spatiaux
		3317	Réparation et maintenance d'autres équipements de transport
		3319	Réparation d'autres équipements
	332		Installation de machines et d'équipements industriels
		3320	Installation de machines et d'équipements industriels

SECTION D : PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ, DE GAZ, DE VAPEUR ET D'AIR CONDITIONNÉ

Branche	S/branche	Activité	Description NMA_2010
35			Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
	351		Production, transport et distribution d'électricité
		3511	Production et transport d'électricité
		3512	Distribution et commerce d'électricité
	352		Production et distribution de combustibles gazeux
		3520	Production et distribution de combustibles gazeux
	353		Production et distribution de vapeur et d'air conditionné
		3530	Production et distribution de vapeur et d'air conditionné

SECTION E : PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU; ASSAINISSEMENT, GESTION DES DÉCHETS ET DÉPOLLUTION

Branche	S/branche	Activité	Description NMA_2010
36			Captage, traitement et distribution d'eau
	360		Captage, traitement et distribution d'eau
		3600	Captage, traitement et distribution d'eau
37			Collecte et traitement des eaux usées
	370		Collecte et traitement des eaux usées
		3700	Collecte et traitement des eaux usées
38			Collecte, traitement et élimination des déchets ; récupération
	381		Collecte des déchets
		3811	Collecte des déchets non dangereux
		3812	Collecte des déchets dangereux
	382		Traitement et élimination des déchets
		3821	Traitement et élimination des déchets non dangereux
		3822	Traitement et élimination des déchets dangereux
	383		Récupération
		3831	Démantèlement d'épaves
		3832	Récupération de déchets triés
39			Dépollution et autres services de gestion des déchets
	390		Dépollution et autres services de gestion des déchets
		3900	Dépollution et autres services de gestion des déchets

SECTION F : CONSTRUCTION

Branche	S/branche	Activité	Description NMA_2010
41			Construction de bâtiments
	411		Promotion immobilière
		4110	Promotion immobilière
	412		Construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels
		4120	Construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels
42			Génie civil
	421		Construction de routes et de voies ferrées
		4211	Construction de routes et autoroutes
		4212	Construction de voies ferrées de surface et souterraines
		4213	Construction de ponts et tunnels
	422		Construction de réseaux et de lignes
		4221	Construction de réseaux pour fluides
		4222	Construction de réseaux électriques et de télécommunications
	429		Construction d'autres ouvrages de génie civil
		4291	Construction d'ouvrages maritimes et fluviaux
		4299	Construction d'autres ouvrages de génie civil n.c.a.
43			Travaux de construction spécialisés
	431		Démolition et préparation des sites
		4311	Travaux de démolition
		4312	Travaux de préparation des sites
		4313	Forages et sondages
	432		Travaux d'installation électrique, plomberie et autres travaux d'installation
		4321	Installation électrique
		4322	Travaux de plomberie et installation de chauffage et de conditionnement d'air
		4329	Autres travaux d'installation
	433		Travaux de finition
		4331	Travaux de plâtrerie
		4332	Travaux de menuiserie
		4333	Travaux de revêtement des sols et des murs
		4334	Miroiterie de bâtiment, vitrerie
		4335	Travaux de peinture
		4339	Autres travaux de finition
	439		Autres travaux de construction spécialisés
		4391	Travaux de couverture
		4399	Autres travaux de construction spécialisés n.c.a.

SECTION G : COMMERCE; RÉPARATION D'AUTOMOBILES ET DE MOTOCYCLES

Branche	S/branche	Activité	Description NMA_2010
45			Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles
	451		Commerce de véhicules automobiles
		4511	Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers
		4519	Commerce d'autres véhicules automobiles
	452		Entretien et réparation de véhicules automobiles
		4520	Entretien et réparation de véhicules automobiles
	453		Commerce d'équipements automobiles
		4531	Commerce de gros d'équipements automobiles
		4532	Commerce de détail d'équipements automobiles
	454		Commerce et réparation de motocycles
		4541	Commerce de motocycles
		4542	Réparation de motocycles
46			Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles
	461		Intermédiaires du commerce de gros
		4611	Intermédiaires du commerce en matières premières agricoles, animaux vivants, matières premières textiles et produits semi-finis
		4612	Intermédiaires du commerce en combustibles, métaux, minéraux et produits chimiques
		4613	Intermédiaires du commerce en bois et matériaux de construction
		4614	Intermédiaires du commerce en machines, équipements industriels, navires et avions
		4615	Intermédiaires du commerce en meubles, articles de ménage et quincaillerie
		4616	Intermédiaires du commerce en textiles, habillement, fourrures, chaussures et articles en cuir
		4617	Intermédiaires du commerce en denrées, boissons et tabac
		4618	Intermédiaires spécialisés dans le commerce d'autres produits spécifiques
		4619	Intermédiaires du commerce en produits divers
	462		Commerce de gros de produits agricoles bruts et d'animaux vivants
		4621	Commerce de gros de céréales et aliments pour le bétail
		4622	Commerce de gros de tabac non manufacturé
		4623	Commerce de gros de fleurs et plantes
		4624	Commerce de gros d'animaux vivants
		4625	Commerce de gros de cuirs et peaux

Branche	S/branche	Activité	Description NMA_2010
46 (suite)	463		Commerce de gros de produits alimentaires, de boissons et de tabac
		4631	Commerce de gros de fruits et légumes
		4632	Commerce de gros de viandes et de produits à base de viande
		4633	Commerce de gros de produits laitiers, œufs, huiles et matières grasses comestibles
		4634	Commerce de gros de boissons
		4635	Commerce de gros de produits à base de tabac
		4636	Commerce de gros de sucre, cacao, chocolat, confiserie, café, thé et épices
		4637	Commerce de gros de poissons, crustacés et mollusques
		4638	Commerce de gros d'autres produits alimentaires
		4639	Commerce de gros non spécialisé de denrées
	464		Commerce de gros de biens domestiques
		4641	Commerce de gros de textiles
		4642	Commerce de gros d'habillement et de chaussures
		4643	Commerce de gros d'appareils électroménagers
		4644	Commerce de gros de vaisselle, verrerie et produits d'entretien
		4645	Commerce de gros de parfumerie et de produits de beauté
		4646	Commerce de gros de produits pharmaceutiques
		4647	Commerce de gros de meubles, de tapis et d'appareils d'éclairage
		4648	Commerce de gros d'articles d'horlogerie et de bijouterie
		4649	Commerce de gros d'autres biens domestiques
	465		Commerce de gros d'équipements de l'information et de la communication
		4651	Commerce de gros d'ordinateurs, d'équipements informatiques périphériques et de logiciels
		4652	Commerce de gros de composants et d'équipements électroniques et de télécommunication
	466		Commerce de gros d'autres équipements industriels
		4661	Commerce de gros de matériel agricole
		4662	Commerce de gros de machines-outils
		4663	Commerce de gros de machines pour l'extraction, la construction et le génie civil
		4664	Commerce de gros de machines pour l'industrie textile et l'habillement
		4665	Commerce de gros de mobilier de bureau
		4666	Commerce de gros d'autres machines et équipements de bureau
		4669	Commerce de gros d'autres machines et équipements

Branche	S/branche	Activité	Description NMA_2010
46 (suite)	467		Autres commerces de gros spécialisés
		4671	Commerce de gros de combustibles et de produits annexes
		4672	Commerce de gros de minerais et métaux
		4673	Commerce de gros de bois et de produits dérivés
		4674	Commerce de gros de matériaux de construction et d'appareils sanitaires
		4675	Commerce de gros de quincaillerie et fournitures pour plomberie et chauffage
		4676	Commerce de gros de produits chimiques
		4677	Commerce de gros d'autres produits intermédiaires
		4678	Commerce de gros de déchets et débris
	469		Commerce de gros non spécialisé
		4690	Commerce de gros non spécialisé
47			Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles
	471		Commerce de détail en magasin non spécialisé
		4711	Commerce d'alimentation générale
		4712	Superettes
		4713	Supermarchés
		4714	Hypermarchés
		4715	Autre commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire
		4716	Autre commerce de détail en magasin en produits divers de l'artisanat
		4719	Autre commerce de détail en magasin non spécialisé sans prédominance alimentaire
	472		Commerce de détail alimentaire en magasin spécialisé
		4721	Commerce de détail de fruits et légumes en magasin spécialisé
		4722	Commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé
		4723	Commerce de détail de poissons, crustacés et mollusques en magasin spécialisé
		4724	Commerce de détail de pain, pâtisserie et confiserie en magasin spécialisé
		4725	Commerce de détail de boissons en magasin spécialisé
		4726	Commerce de détail de produits à base de tabac en magasin spécialisé
		4729	Autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé
	473		Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé
		4730	Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé

Branche	S/branche	Activité	Description NMA_2010
47 (suite)	474		Commerce de détail d'équipements de l'information et de la communication en magasin spécialisé
		4741	Commerce de détail d'ordinateurs, d'unités périphériques et de logiciels en magasin spécialisé
		4742	Commerce de détail de matériels de télécommunication en magasin spécialisé
		4743	Commerce de détail de matériels audio/vidéo en magasin spécialisé
	475		Commerce de détail d'autres équipements du foyer en magasin spécialisé
		4751	Commerce de détail de textiles en magasin spécialisé
		4752	Commerce de détail de quincaillerie, peintures et verres en magasin spécialisé
		4753	Commerce de détail de tapis, moquettes et revêtements de murs et de sols en magasin spécialisé
		4754	Commerce de détail d'appareils électroménagers en magasin spécialisé
		4759	Commerce de détail de meubles, appareils d'éclairage et autres articles de ménage en magasin spécialisé
	476		Commerce de détail de biens culturels et de loisirs en magasin spécialisé
		4761	Commerce de détail de livres en magasin spécialisé
		4762	Commerce de détail de journaux et papeterie en magasin spécialisé
		4763	Commerce de détail d'enregistrements musicaux et vidéo en magasin spécialisé
		4764	Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé
		4765	Commerce de détail d'articles de jeux et jouets en magasin spécialisé
	477		Autres commerces de détail en magasin spécialisé
		4771	Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé
		4772	Commerce de détail de chaussures et d'articles en cuir en magasin spécialisé
		4773	Commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé
		4774	Commerce de détail d'articles médicaux et orthopédiques en magasin spécialisé
		4775	Commerce de détail de parfumerie et de produits de beauté en magasin spécialisé
		4776	Commerce de détail d'optique et de photographie
		4777	Commerce de détail d'articles d'horlogerie et de bijouterie en magasin spécialisé
		4778	Autre commerce de détail de biens neufs en magasin spécialisé
		4779	Commerce de détail de biens d'occasion en magasin

Branche	S/branche	Activité	Description NMA_2010
47 (suite)	478		Commerce de détail sur éventaires et marchés
		4781	Commerce de détail alimentaire sur éventaires et marchés
		4782	Commerce de détail de textiles, d'habillement et de chaussures sur éventaires et marchés
		4789	Autres commerces de détail sur éventaires et marchés
	479		Commerce de détail hors magasin, éventaires ou marchés
		4791	Vente par correspondance
		4792	Vente par Internet
		4799	Autres commerces de détail hors magasin, éventaires ou marchés

SECTION H : TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE

Branche	S/branche	Activité	Description NMA_2010
49			Transports terrestres et transport par conduites
	491		Transport ferroviaire interurbain de voyageurs
		4910	Transport ferroviaire interurbain de voyageurs
	492		Transports ferroviaires de fret
		4920	Transports ferroviaires de fret
	493		Autres transports terrestres de voyageurs
		4931	Transports urbains et suburbains de voyageurs
		4932	Transports de voyageurs par taxis
		4939	Autres transports terrestres de voyageurs n.c.a.
	494		Transports routiers de fret et services de déménagement
		4941	Transports routiers de fret
		4942	Services de déménagement
	495		Transports par conduites
		4950	Transports par conduites
50			Transports par eau
	501		Transports maritimes et côtiers de passagers
		5010	Transports maritimes et côtiers de passagers
	502		Transports maritimes et côtiers de fret
		5020	Transports maritimes et côtiers de fret
	503		Transports fluviaux de passagers
		5030	Transports fluviaux de passagers
	504		Transports fluviaux de fret
		5040	Transports fluviaux de fret

Branche	S/branche	Activité	Description NMA_2010
51			Transports aériens
	511		Transports aériens de passagers
		5110	Transports aériens de passagers
	512		Transports aériens de fret et transports spatiaux
		5121	Transports aériens de fret
		5122	Transports spatiaux
52			Entreposage et services auxiliaires des transports
	521		Entreposage et stockage
		5211	Entreposage et stockage frigorifique
		5212	Entreposage et stockage non frigorifique
	522		Services auxiliaires des transports
		5221	Services auxiliaires des transports terrestres
		5222	Services auxiliaires des transports par eau
		5223	Services auxiliaires des transports aériens
		5224	Manutention
		5229	Autres services auxiliaires des transports
53			Activités de poste et de courrier
	531		Activités de poste dans le cadre d'une obligation de service universel
		5310	Activités de poste dans le cadre d'une obligation de service universel
	532		Autres activités de poste et de courrier
		5320	Autres activités de poste et de courrier

SECTION I : HÉBERGEMENT ET RESTAURATION

Branche	S/branche	Activité	Description NMA_2010
55			Hébergement
	551		Hôtels et hébergement similaire
		5510	Hôtels et hébergement similaire
	552		Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée
		5520	Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée
	553		Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs
		5530	Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs
	559		Autres hébergements
		5590	Autres hébergements
56			Restauration
	561		Restaurants et services de restauration mobile
		5610	Restaurants et services de restauration mobile
	562		Traiteurs et autres services de restauration
		5621	Services des traiteurs
		5629	Autres services de restauration
	563		Débites de boissons
		5631	Cafés
		5632	Débites de boissons alcoolisées

SECTION J : INFORMATION ET COMMUNICATION

Branche	S/branche	Activité	Description NMA_2010
58			Édition
	581		Édition de livres et périodiques et autres activités d'édition
		5811	Édition de livres
		5812	Édition de répertoires et de fichiers d'adresses
		5813	Édition de journaux
		5814	Édition de revues et périodiques
		5819	Autres activités d'édition
	582		Édition de logiciels
		5821	Édition de jeux électroniques
		5829	Édition d'autres logiciels

Branche	S/branche	Activité	Description NMA_2010
59			 Production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision ; enregistrement sonore et édition musicale
	591		 Activités cinématographiques, vidéo et de télévision
		5911	Production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision
		5912	Post-production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision
		5913	Distribution de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision
		5914	Projection de films cinématographiques
	592		 Enregistrement sonore et édition musicale
		5920	Enregistrement sonore et édition musicale
60			 Programmation et diffusion
	601		 Édition et diffusion de programmes radio
		6010	Édition et diffusion de programmes radio
	602		 Programmation de télévision et télédiffusion
		6020	Programmation de télévision et télédiffusion
61			 Télécommunications
	611		 Télécommunications filaires
		6110	Télécommunications filaires
	612		 Télécommunications sans fil
		6120	Télécommunications sans fil
	613		 Télécommunications par satellite
		6130	Télécommunications par satellite
	619		 Autres activités de télécommunication
		6190	Autres activités de télécommunication
62			 Programmation, conseil et autres activités informatiques
	620		 Programmation, conseil et autres activités informatiques
		6201	Programmation informatique
		6202	Conseil informatique
		6203	Gestion d'installations informatiques
		6209	Autres activités informatiques
63			 Services d'information
	631		 Traitement de données, hébergement et activités connexes ; portails Internet
		6311	Traitement de données, hébergement et activités connexes
		6312	Portails Internet
	639		 Autres services d'information
		6391	Activités des agences de presse
		6399	Autres services d'information n.c.a.

SECTION K : ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE

Branch	S/branche	Activité	Description NMA_2010
64			Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite
	641		Intermédiation monétaire
		6411	Activités de banque centrale
		6419	Autres intermédiations monétaires
	642		Activités des sociétés holding
		6420	Activités des sociétés holding
	643		Fonds de placement et entités financières similaires
		6430	Fonds de placement et entités financières similaires
	649		Autres activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite
		6491	Crédit-bail
		6492	Autre distribution de crédit
		6499	Autres activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite, n.c.a.
65			Assurance
	651		Assurance
		6511	Assurance vie
		6512	Autres assurances
	652		Réassurance
		6520	Réassurance
	653		Caisses de retraite
		6530	Caisses de retraite
66			Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance
	661		Activités auxiliaires de services financiers, hors assurance et caisses de retraite
		6611	Administration de marchés financiers
		6612	Courtage de valeurs mobilières et de marchandises
		6619	Autres activités auxiliaires de services financiers, hors assurance et caisses de retraite
	662		Activités auxiliaires d'assurance et de caisses de retraite
		6621	Évaluation des risques et dommages
		6622	Activités des agents et courtiers d'assurances
		6629	Autres activités auxiliaires d'assurance et de caisses de retraite
	663		Gestion de fonds
		6630	Gestion de fonds

SECTION L : ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES

Branche	S/branche	Activité	Description NMA_2010
68			Activités immobilières
	681		Activités des marchands de biens immobiliers
		6810	Activités des marchands de biens immobiliers
	682		Location et exploitation de biens immobiliers propres ou loués
		6821	Location et exploitation de biens immobiliers résidentiels propres ou loués
		6822	Location et exploitation de terrains
		6829	Location et exploitation d'autres biens immobiliers propres ou loués
	683		Activités immobilières pour compte de tiers
		6831	Agences immobilières
		6832	Administration de biens immobiliers

SECTION M : ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Branche	S/branche	Activité	Description NMA_2010
69			Activités juridiques et comptables
	691		Activités juridiques
		6910	Activités juridiques
	692		Activités comptables
		6920	Activités comptables
70			Activités des sièges sociaux ; conseil de gestion
	701		Activités des sièges sociaux
		7010	Activités des sièges sociaux
	702		Conseil de gestion
		7021	Conseil en relations publiques et communication
		7022	Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion
71			Activités d'architecture et d'ingénierie ; activités de contrôle et analyses techniques
	711		Activités d'architecture et d'ingénierie
		7111	Activités d'architecture
		7112	Activités d'ingénierie
	712		Activités de contrôle et analyses techniques
		7120	Activités de contrôle et analyses techniques

Branche	S/branche	Activité	Description NMA_2010
72			Recherche-développement scientifique
	721		Recherche-développement en sciences physiques et naturelles
		7211	Recherche-développement en biotechnologie
		7219	Recherche-développement en autres sciences physiques et naturelles
	722		Recherche-développement en sciences humaines et sociales
		7220	Recherche-développement en sciences humaines et sociales
73			Publicité et études de marché
	731		Publicité
		7311	Activités des agences de publicité
		7312	Régie publicitaire de médias
	732		Études de marché et sondages
		7320	Études de marché et sondages
74			Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques
	741		Activités spécialisées de design
		7410	Activités spécialisées de design
	742		Activités photographiques
		7420	Activités photographiques
	743		Traduction et interprétation
		7430	Traduction et interprétation
	749		Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques n.c.a.
		7490	Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques n.c.a.
75			Activités vétérinaires
	750		Activités vétérinaires
		7500	Activités vétérinaires

SECTION N : ACTIVITÉS DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN

Branche	S/branche	Activité	Description NMA_2010
77			Activités de location et location-bail
	771		Location et location-bail de véhicules automobiles
		7711	Location et location-bail de voitures et de véhicules automobiles légers
		7712	Location et location-bail de camions
	772		Location et location-bail de biens personnels et domestiques
		7721	Location et location-bail d'articles de loisirs et de sport
		7722	Location de vidéocassettes et disques vidéo
		7729	Location et location-bail d'autres biens personnels et domestiques
	773		Location et location-bail d'autres machines, équipements et biens
		7731	Location et location-bail de machines et équipements agricoles
		7732	Location et location-bail de machines et équipements pour la construction
		7733	Location et location-bail de machines de bureau et de matériel informatique
		7734	Location et location-bail de matériels de transport par eau
		7735	Location et location-bail de matériels de transport aérien
		7739	Location et location-bail d'autres machines, équipements et biens matériels n.c.a.
	774		Location-bail de propriété intellectuelle et de produits similaires, à l'exception des œuvres soumises à copyright
		7740	Location-bail de propriété intellectuelle et de produits similaires, à l'exception des œuvres soumises à copyright
78			Activités liées à l'emploi
	781		Activités des agences de placement de main-d'œuvre
		7810	Activités des agences de placement de main-d'œuvre
	782		Activités des agences de travail temporaire
		7820	Activités des agences de travail temporaire
	783		Autre mise à disposition de ressources humaines
		7830	Autre mise à disposition de ressources humaines
79			Activités des agences de voyage, voyagistes, services de réservation et activités connexes
	791		Activités des agences de voyage et voyagistes
		7911	Activités des agences de voyage
		7912	Activités des voyagistes
	799		Autres services de réservation et activités connexes
		7990	Autres services de réservation et activités connexes

Branche	S/branche	Activité	Description NMA_2010
80			Enquêtes et sécurité
	801		Activités de sécurité privée
		8010	Activités de sécurité privée
	802		Activités liées aux systèmes de sécurité
		8020	Activités liées aux systèmes de sécurité
	803		Activités d'enquête
		8030	Activités d'enquête
81			Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager
	811		Activités combinées de soutien lié aux bâtiments
		8110	Activités combinées de soutien lié aux bâtiments
	812		Activités de nettoyage
		8121	Nettoyage courant des bâtiments
		8122	Autres activités de nettoyage des bâtiments et nettoyage industriel
		8129	Autres activités de nettoyage
	813		Services d'aménagement paysager
		8130	Services d'aménagement paysager
82			Activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises
	821		Activités administratives
		8211	Services administratifs combinés de bureau
		8219	Photocopie, préparation de documents et autres activités spécialisées de soutien de bureau
	822		Activités de centres d'appels
		8220	Activités de centres d'appels
	823		Organisation de salons professionnels et congrès
		8230	Organisation de salons professionnels et congrès
	829		Activités de soutien aux entreprises n.c.a.
		8291	Activités des agences de recouvrement de factures et des sociétés d'information financière sur la clientèle
		8292	Activités de conditionnement
		8299	Autres activités de soutien aux entreprises n.c.a.

SECTION O : ADMINISTRATION PUBLIQUE

Branch	S/branche	Activité	Description NMA_2010
84			Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire
	841		Administration générale, économique et sociale
		8411	Administration publique générale
		8412	Administration publique (tutelle) de la santé, de la formation, de la culture et des services sociaux, autre que sécurité sociale
		8413	Administration publique (tutelle) des activités économiques
	842		Services de prérogative publique
		8421	Affaires étrangères
		8422	Défense
		8423	Justice
		8424	Activités d'ordre public et de sécurité
		8425	Protection civile
	843		Sécurité sociale obligatoire
		8430	Sécurité sociale obligatoire

SECTION P : ENSEIGNEMENT

Branche	S/branche	Activité	Description NMA_2010
85			Enseignement
	851		Enseignement pré-primaire
		8511	Enseignement coranique
		8512	Enseignement pré-primaire
	852		Enseignement primaire
		8520	Enseignement primaire
	853		Enseignement secondaire
		8531	Enseignement secondaire collégial général
		8532	Enseignement secondaire qualifiant général
		8533	Enseignement secondaire qualifiant technique ou professionnel
	854		Enseignement supérieur et post-Bac non supérieur (CPGE et BTS)
		8541	Enseignement post-Bac non supérieur (CPGE et BTS)
		8542	Enseignement supérieur
	855		Autres activités d'enseignement
		8551	Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs
		8552	Enseignement culturel
		8553	Enseignement de la conduite
		8559	Enseignements divers
	856		Activités de soutien à l'enseignement
		8560	Activités de soutien à l'enseignement

SECTION Q : SANTÉ HUMAINE ET ACTION SOCIALE

Branche	S/branche	Activité	Description NMA_2010
86			Activités pour la santé humaine
	861		Activités hospitalières
		8610	Activités hospitalières
	862		Activité des médecins et des dentistes
		8621	Activité des médecins généralistes
		8622	Activité des médecins spécialistes
		8623	Pratique dentaire
	869		Autres activités pour la santé humaine
		8691	Laboratoires d'analyses médicales
		8692	Ambulances
		8693	Centres de collecte et banques de sang et d'organes
		8694	Soins hors d'un cadre réglementé
		8699	Autres activités pour la santé humaine
87			Hébergement médico-social et social
	871		Hébergement médicalisé
		8710	Hébergement médicalisé
	872		Hébergement social pour personnes handicapées mentales, malades mentales et toxicomanes
		8720	Hébergement social pour personnes handicapées mentales, malades mentales et toxicomanes
	873		Hébergement social pour personnes âgées ou handicapées physiques
		8730	Hébergement social pour personnes âgées ou handicapées physiques
	879		Autres activités d'hébergement social
		8790	Autres activités d'hébergement social
88			Action sociale sans hébergement
	881		Action sociale sans hébergement pour personnes âgées et pour personnes handicapées
		8810	Action sociale sans hébergement pour personnes âgées et pour personnes handicapées
	889		Autre action sociale sans hébergement
		8891	Action sociale sans hébergement pour jeunes enfants
		8899	Autre action sociale sans hébergement n.c.a.

SECTION R : ARTS, SPECTACLES ET ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES

Branches	S/branches	Activité	Description NMA_2010
90			Activités créatives, artistiques et de spectacle
	900		Activités créatives, artistiques et de spectacle
		9001	Arts du spectacle vivant
		9002	Activités de soutien au spectacle vivant
		9003	Création artistique
		9004	Gestion de salles de spectacles et de conservatoires de musique
91			Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles
	910		Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles
		9101	Gestion des bibliothèques et des archives et de centres culturels
		9102	Gestion des musées
		9103	Gestion des sites et monuments historiques et des attractions touristiques similaires
		9104	Gestion des jardins botaniques et zoologiques et des réserves naturelles
92			Organisation de jeux de hasard et d'argent
	920		Organisation de jeux de hasard et d'argent
		9200	Organisation de jeux de hasard et d'argent
93			Activités sportives, récréatives et de loisirs
	931		Activités liées au sport
		9311	Gestion d'installations sportives
		9312	Activités de clubs de sports
		9313	Activités des centres de culture physique
		9319	Autres activités liées au sport
	932		Activités récréatives et de loisirs
		9321	Activités des parcs d'attractions et parcs à thèmes
		9329	Autres activités récréatives et de loisirs

SECTION S : AUTRES ACTIVITÉS DE SERVICES

Branche	S/branche	Activité	Description NMA_2010
94			Activités des organisations associatives
	941		Activités des organisations économiques, patronales et professionnelles
		9411	Activités des organisations patronales et consulaires
		9412	Activités des organisations professionnelles
	942		Activités des syndicats de salariés
		9420	Activités des syndicats de salariés
	949		Activités des autres organisations associatives
		9491	Activités des organisations religieuses
		9492	Activités des organisations politiques
		9499	Activités des organisations associatives n.c.a.
95			Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques
	951		Réparation d'ordinateurs et d'équipements de communication
		9511	Réparation d'ordinateurs et d'équipements périphériques
		9512	Réparation d'équipements de communication
	952		Réparation de biens personnels et domestiques
		9521	Réparation de produits électroniques grand public
		9522	Réparation d'appareils électroménagers et d'équipements pour la maison et le jardin
		9523	Réparation de chaussures et d'articles en cuir
		9524	Réparation de meubles et d'équipements du foyer
		9525	Réparation d'articles d'horlogerie et de bijouterie
		9529	Réparation d'autres biens personnels et domestiques
96			Autres services personnels
	960		Autres services personnels
		9601	Blanchisserie-teinturerie
		9602	Coiffure et soins de beauté
		9603	Services funéraires
		9604	Activités thermales et de thalassothérapie
		9605	Bains et autres soins corporels
		9609	Autres services personnels n.c.a.

SECTION T : ACTIVITÉS DES MÉNAGES EN TANT QU'EMPLOYEURS; ACTIVITÉS INDIFFÉRENCIÉES DES MÉNAGES EN TANT QUE PRODUCTEURS DE BIENS ET SERVICES POUR USAGE PROPRE

Branche	S/branche	Activité	Description NMA_2010
97			Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique
	970		Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique
		9700	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique
98			Activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre
	981		Activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens pour usage propre
		9810	Activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens pour usage propre
	982		Activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de services pour usage propre
		9820	Activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de services pour usage propre

SECTION U : ACTIVITÉS EXTRA TERRITORIALES

Branche	S/branche	Activité	Description NMA_2010
99			Activités des organisations et organismes extraterritoriaux
	990		Activités des organisations et organismes extraterritoriaux
		9900	Activités des organisations et organismes extraterritoriaux

Décret n° 2-12-481 du 14 hija 1433 (30 octobre 2012) approuvant la nomenclature marocaine des activités économiques.

LE CHEF DU GOUVERNEMENT.

Vu le décret royal portant loi n° 370-67 du 10 jourmada I 1388 (5 août 1968) relatif aux études statistiques ;

Vu l'adoption, par la Commission de Statistique des Nations Unies, lors de sa trente-septième session, en mars 2006, de la 4ème révision de la classification internationale type, par Industrie (CITI rév.4) en tant que norme de classification des activités économiques ;

Après délibération par le conseil du gouvernement réuni le 3 Kaada 1433 (20 septembre 2012).

DECRETE :

ARTICLE PREMIER – Est approuvée la nomenclature marocaine des activités économiques (NMA 2010) annexée au présent décret.

ART. 2. – Toutes les classifications et toutes les statistiques concernant l'activité économique devront être établies conformément à cette nomenclature.

ART.3. – Est abrogé le décret n° 2-97-876 du 17 ramadan 1419 (5 janvier 1999) approuvant la nomenclature marocaine des activités économiques.

ART.4. – Le Haut-Commissaire au Plan est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Bulletin officiel.

Fait à Rabat, le 14 hija 1433 (30 octobre 2012).

ABDEL-ILAH BENKIRAN.